



Mars 2019 - n°2019 - 031
03/12

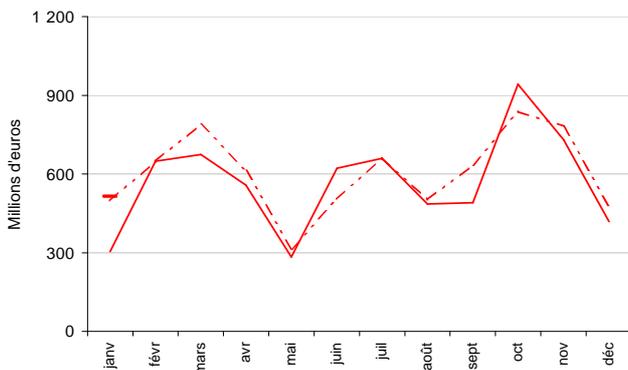
Infos rapides

En janvier 2019, la croissance des exportations tire l'excédent agroalimentaire français

En janvier 2019, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 514 millions d'euros, en hausse de 210 millions d'euros par rapport à janvier 2018 du fait de la croissance des exportations (+ 219 millions d'euros). Le solde des produits agricoles bruts affiche un excédent de 159 millions d'euros et augmente de 57 millions d'euros sur un an. Il bénéficie de la hausse des exportations de pommes de terre et à un degré moindre de céréales malgré des importations de graines de colza en hausse. Avec 365 millions d'euros, l'excédent commercial en produits transformés gagne 153 millions d'euros par rapport à janvier 2018 en grande partie grâce à la progression des exportations de vins conjuguée à la diminution des importations de chocolat, confiseries et de produits issus du tabac. L'excédent commercial agroalimentaire s'améliore avec l'UE et avec les pays tiers mais c'est avec la première qu'il affiche la plus forte progression.

Solde commercial global

En janvier 2019, l'excédent dépasse légèrement son niveau moyen des cinq dernières années pour un premier mois de l'année

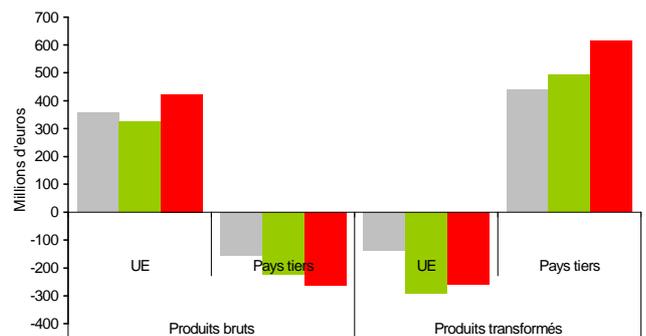


Source: Douanes - CPF 2015

--- moyenne 2014-2018 - 2018 - 2019

Solde par zones et par type de produits

En janvier 2019, amélioration des différents soldes excepté pour les échanges de produits bruts avec les pays tiers



Source: Douanes - CPF 2015

■ janv. moy. 2014-2018 ■ janv. 2018 ■ janv. 2019



Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

Hausse, sur un an, de l'excédent agroalimentaire français en janvier 2019

En janvier 2019, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 514 millions d'euros, soit une augmentation de 210 millions d'euros par rapport à janvier 2018. Cette hausse résulte d'une croissance des exportations (+ 219 millions d'euros soit + 4 % en valeur) alors que les importations sont quasi-stables (+ 9 millions sur un an).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 350 millions d'euros, en progression de 80 millions d'euros par rapport à janvier 2018 parallèlement aux exportations qui se sont accrues de 83 millions d'euros sur un an (+ 5 %). Cette hausse concerne exclusivement les produits transformés (+ 92 millions d'euros) en lien avec les ventes de vins et de produits laitiers. Les premières progressent de 45 millions d'euros sur un an principalement vers les Etats-Unis et l'Asie. Les secondes croissent de 25 millions sous l'impulsion des ventes de poudres de lait (Chine, Egypte...) mais aussi de fromages (Arabie Saoudite, Etats-Unis...). A l'inverse les importations de produits transformés (principalement d'huiles et de graisses) diminuent de 29 millions d'euros. Les échanges commerciaux de produits bruts

sont pénalisés par des importations en hausse de 32 millions sur un an (+ 5 %) principalement de graines de colza du Canada alors même que les exportations diminuent de 9 millions (- 2 %). Au total, le déficit commercial en produits bruts se creuse de 41 millions et l'excédent des échanges de produits transformés augmente de 121 millions d'euros sur un an.

Avec l'Union européenne, le solde des échanges est excédentaire pour le quatrième mois consécutif et s'élève à 164 millions d'euros, en hausse de 130 millions d'euros sur un an. Les exportations progressent de 136 millions d'euros (+ 4 %) dont 97 millions d'euros pour les produits bruts (+ 10 % sur un an). La valeur des expéditions de légumes augment (+ 56 millions) parallèlement à la hausse des ventes de pommes de terre (les prix affichent une forte hausse du fait de la faiblesse de la récolte 2018 affectée par la sécheresse). Il en va de même pour les céréales (+ 45 millions) notamment du fait de la demande des pays du Nord de la Communauté en orges françaises. Les produits transformés bénéficient, pour leur part, du dynamisme des ventes de vins (+ 39 millions d'euros).

Les indicateurs

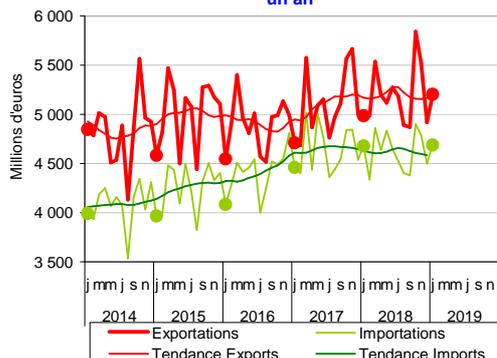
million d'euros

Produits CPF2	Janvier						Cumul 1 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
UE												
Produits bruts	648	647	972	1 070	325	423	648	647	972	1 070	325	423
Produits transformés	2 563	2 569	2 272	2 311	-291	-259	2 563	2 569	2 272	2 311	-291	-259
AGROALIMENTAIRE	3 210	3 216	3 244	3 380	34	164	3 210	3 216	3 244	3 380	34	164
Pays tiers												
Produits bruts	592	625	370	361	-222	-264	592	625	370	361	-222	-264
Produits transformés	879	850	1 372	1 464	493	614	879	850	1 372	1 464	493	614
AGROALIMENTAIRE	1 471	1 474	1 742	1 825	271	350	1 471	1 474	1 742	1 825	271	350
Monde												
Produits bruts	1 240	1 272	1 342	1 431	102	159	1 240	1 272	1 342	1 431	102	159
Produits transformés	3 442	3 419	3 644	3 774	202	355	3 442	3 419	3 644	3 774	202	355
AGROALIMENTAIRE	4 681	4 691	4 986	5 205	305	514	4 681	4 691	4 986	5 205	305	514

Source: Douanes/SSP

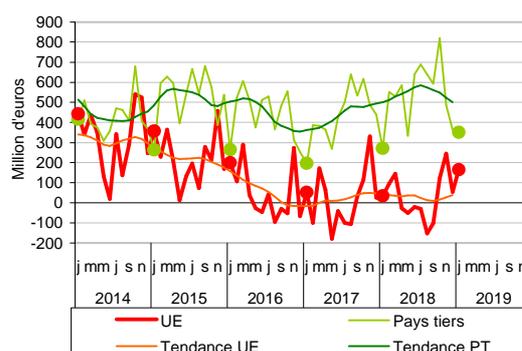
Mises en perspective

En janvier 2019, augmentation des échanges sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

En janvier 2019, le solde commercial progresse sur un an avec l'UE et avec les pays tiers



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Les ventes de pommes de terre tirent les exportations vers le haut

En janvier 2019, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est redevenu excédentaire (+ 159 millions d'euros) après le déficit affiché au mois de décembre. Il marque ainsi une hausse de 57 millions d'euros par rapport à janvier 2018. Cette évolution résulte exclusivement de l'amélioration du solde des échanges avec l'UE (+ 98 millions d'euros sur un an). Les **exportations** (un peu plus de 1,4 milliard d'euros) progressent de 89 millions d'euros (+ 7 % par rapport à janvier 2018). En particulier, les légumes voient la valeur de leurs exportations augmenter de 56 millions d'euros sur un an (+ 30 %). Les ventes de pommes de terre apparaissent comme les principales contributrices à cette évolution (+ 40 millions sur un an). Si les quantités exportées progressent de 13 %, la valeur des ex-

portations double sous l'effet d'une meilleure valorisation des produits expédiés dans un contexte de baisse de la production européenne. Les ventes de céréales restent relativement dynamiques en valeur (+ 21 millions) du fait de prix moyens à l'exportation en hausse, notamment pour les orges.

Les **importations** (1,3 milliard d'euros) augmentent de 32 millions d'euros (+ 3 % par rapport à janvier 2018). La hausse de la valeur des importations d'oléoprotéagineux est notable (+ 23 millions d'euros) et concerne plus particulièrement le colza (les rendements de la récolte 2018 ont été affectés par les conditions climatiques du printemps puis par la sécheresse estivale).

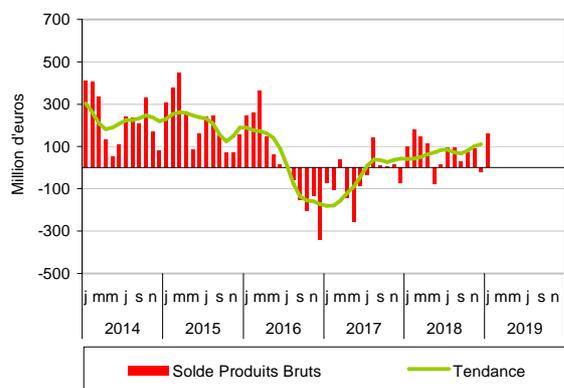
Les indicateurs

Produits CPF4	Janvier						Cumul 1 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
PRODUITS BRUTS	1 240	1 272	1 342	1 431	102	159	1 240	1 272	1 342	1 431	102	159
Agriculture et élevage	1 088	1 117	1 258	1 340	170	223	1 088	1 117	1 258	1 340	170	223
Céréales, légum., oléagi.	145	183	702	735	557	552	145	183	702	735	557	552
Céréales n. c. riz	32	47	569	590	537	543	32	47	569	590	537	543
Oléoprotéagineux	114	136	133	145	19	8	114	136	133	145	19	8
Légumes, fleurs, plantes	296	321	216	270	-80	-51	296	321	216	270	-80	-51
Légumes	250	269	189	245	-61	-24	250	269	189	245	-61	-24
Prod. cult. permanentes	587	554	150	136	-436	-418	587	554	150	136	-436	-418
Fruits	388	371	117	101	-271	-271	388	371	117	101	-271	-271
Café, cacao, thé	86	75	2	1	-84	-74	86	75	2	1	-84	-74
Animaux vifs, œufs, miel	59	59	189	199	130	140	59	59	189	199	130	140
Bovins	2	4	124	130	123	125	2	4	124	130	123	125
Produits sylvicoles	20	19	36	42	17	23	20	19	36	42	17	23
Pêche et aquaculture	132	136	48	49	-84	-87	132	136	48	49	-84	-87

Source: Douanes/SSP

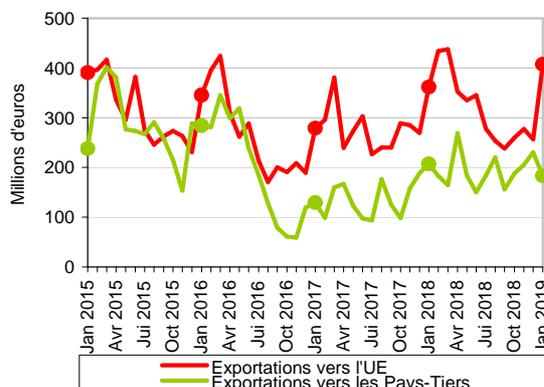
Mises en perspective

En janvier 2019, le solde des échanges de produits agricoles est excédentaire



Source: Douanes - CPF 2015

Sur un an, hausse des exportations de céréales grâce aux ventes vers l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

Des exportations de vins dynamiques vers les pays tiers

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 355 millions d'euros en janvier 2019 (+ 153 millions d'euros par rapport à janvier 2018). Sur un an, la progression de l'excédent commercial concerne pour plus des trois quarts les pays tiers et pour le reste l'UE (respectivement + 121 et + 32 millions d'euros).

Les **exportations** (3,8 milliards d'euros) progressent de 130 millions d'euros sur un an (+ 4 %). Les ventes de vins augmentent de 84 millions d'euros sur un an du fait de la demande dynamique en provenance des Etats-Unis (premier débouché en valeur pour les produits

français), de l'Asie (Hong Kong, Singapour, Chine, Taïwan) et d'une meilleure valorisation des marchandises vendues à destination du Royaume Uni.

La valeur des **importations** (3,6 milliards d'euros) diminue de 22 millions d'euros sur un an (- 1 %). Si les achats de la majeure partie des produits transformés reculent, notamment les chocolats et confiseries ou les produits issus du tabac, la hausse des importations de produits laitiers notamment en beurre et pâtes à tartiner laitières atténuée en partie cette hausse.

Les indicateurs

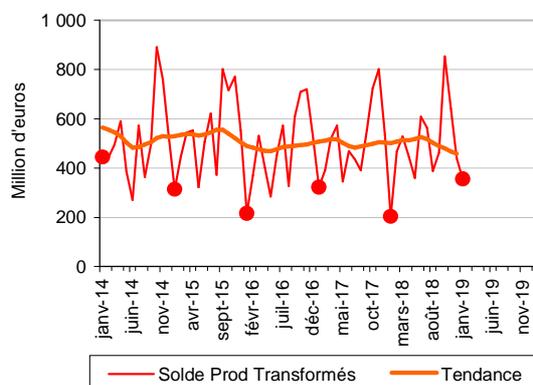
Produits CPF4	Janvier						Cumul 1 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
IAA, TABACS	3 442	3 419	3 644	3 774	202	355	3 442	3 419	3 644	3 774	202	355
Viandes, prod. de l'abattage	466	473	355	354	-111	-119	466	473	355	354	-111	-119
<i>Viande bovine</i>	105	104	76	83	-30	-22	105	104	76	83	-30	-22
<i>Viande porcine</i>	68	61	58	64	-10	2	68	61	58	64	-10	2
<i>Volaille</i>	91	93	62	56	-29	-37	91	93	62	56	-29	-37
Prod. préparés de la pêche	355	353	73	74	-282	-280	355	353	73	74	-282	-280
Prod. à base de fruits & lég.	415	410	168	174	-247	-236	415	410	168	174	-247	-236
Huiles, tourteaux, corps gras	297	286	102	107	-195	-179	297	286	102	107	-195	-179
<i>Tourteaux</i>	117	120	13	15	-104	-105	117	120	13	15	-104	-105
Produits laitiers, glaces	316	339	514	544	198	205	316	339	514	544	198	205
<i>Fromages</i>	119	122	238	251	119	128	119	122	238	251	119	128
Produits des céréales	150	163	234	211	84	47	150	163	234	211	84	47
Biscuits, pâtisseries, pâtes	181	195	153	172	-28	-23	181	195	153	172	-28	-23
Autres produits alimentaires	738	704	735	716	-3	12	738	704	735	716	-3	12
<i>Sucre</i>	25	20	127	82	102	62	25	20	127	82	102	62
<i>Chocolat, confiserie</i>	271	249	171	178	-100	-71	271	249	171	178	-100	-71
Aliments pour animaux	101	102	200	208	99	106	101	102	200	208	99	106
Boissons	279	271	1 089	1 198	809	927	279	271	1 089	1 198	809	927
<i>Vins, champagne</i>	71	66	583	668	513	602	71	66	583	668	513	602
<i>Eaux de vie, alcools</i>	82	79	335	351	253	272	82	79	335	351	253	272
Tabacs	142	123	21	17	-121	-106	142	123	21	17	-121	-106

million d'euros

Source: Douanes/SSP

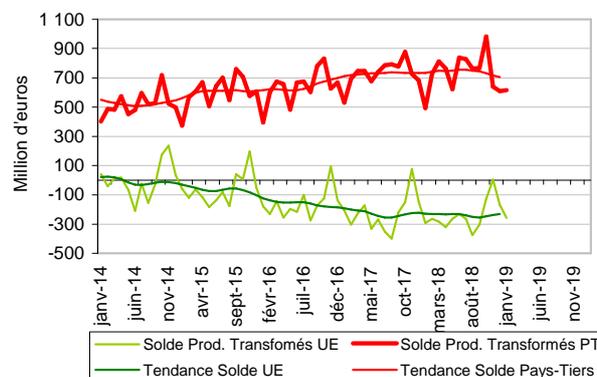
Mises en perspective

Produits transformés : en janvier 2019, hausse de l'excédent sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

Produits transformés : en janvier 2019, poursuite du déficit avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er février 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de février 2007.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 28

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2019

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)